

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**1^{ER} MAI 2023
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1^{er} mai 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de la madame la mairesse suppléante, Geneviève Labrecque.

Absence motivée : Monsieur le maire Martin Damphousse

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Johanne Fournier, *directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'informations sur les travaux de correction de pavage;
- Demande d'informations pour des travaux de correction sur la rue Quévillon;
- Séance générale non affichée sur le babillard électronique de la Ville;
- Demande de clarification sur le règlement 958-1 abrogeant le règlement d'emprunt 958;
- Demande d'explications sur le lieu et le type de travaux d'infrastructure en vertu du protocole d'entente promoteur.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2023-173

**Approbation procès-verbal
Séance générale 3 avril 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 avril 2023, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉE.

2023-174

Approbation des comptes – Avril 2023

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'avril 2023 :

Fonds d'administration : **8 106 362,87 \$**

Chèques numéros 50897 à 50907, 50968 à 50980, 51036 à 51055 et 51097 à 51116 pour un montant total de 308 186,67 \$

Chèques annulés 48125 et 50823 pour un montant total de 2 048 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 50908 à 50961, 50981 à 51023, 51028 à 51035, 51056 à 51095, 51117 à 51204 et 51210 à 51224 pour un montant total de 1 325 082,22 \$.

Paiements électroniques pour un montant total de 6 475 141,98 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : **400 530,05 \$**

Chèques numéro 50962 pour un montant total de 804,83 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 50963 à 50967, 51024 à 51027, 51096 et 51205 à 51209 pour un montant total de 399 725,22 \$.

TOTAL **8 506 892,92 \$**

Certificat de la trésorière numéro 3813

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2023-16 **Règlement 631-48 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à certaines annexes**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-48 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à certaines annexes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2023-17 **Règlement 851-1 modifiant le règlement 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la Ville de Varennes afin de modifier certains délais**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 851-1 modifiant le règlement 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la Ville de Varennes afin de modifier certains délais.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2023-18 Règlement 955-1 modifiant le règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement afin de préciser la portée de l'exemption du versement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 955-1 modifiant le règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement afin de préciser la portée de l'exemption du versement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2023-19 Règlement 958-1 abrogeant le règlement 958 décrétant l'acquisition des lots 6 224 304 et 6 224 305 situés sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 750 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 958-1 abrogeant le règlement 958 décrétant l'acquisition des lots 6 224 304 et 6 224 305 situés sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 750 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2023-20 Règlement 970 décrétant des dépenses en immobilisation pour acquérir des immeubles en vertu du règlement sur le droit de préemption et un emprunt n'excédant pas 10 000 000 \$ pour acquitter le coût d'acquisition et incluant les coûts de démolition, de redéveloppement du site et de relocalisation

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 970 décrétant des dépenses en immobilisation pour acquérir des immeubles en vertu du règlement sur le droit de préemption et un emprunt n'excédant pas 10 000 000 \$ pour acquitter le coût d'acquisition et incluant les coûts de démolition, de redéveloppement du site et de relocalisation.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

2023-175 Adoption – Règlement 534-96 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d’interdire le stationnement de jour dans un secteur du parc du Carrousel en période hivernale et d’interdire le stationnement sur rue sur la Place du 350^e

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 534-96 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d’interdire le stationnement de jour dans un secteur du parc du Carrousel en période hivernale et d’interdire le stationnement sur rue sur la Place du 350^e.

ADOPTÉE.

2023-176 Adoption – Règlement 806-4 modifiant le règlement 806 concernant l’établissement d’un programme de revitalisation du secteur central de Varennes afin d’en prolonger la durée

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 806-4 modifiant le règlement 806 concernant l’établissement d’un programme de revitalisation du secteur central de Varennes afin d’en prolonger la durée.

ADOPTÉE.

2023-177 Adoption – Règlement 969 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour des travaux aux stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 969 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite- D'Youville, pour des travaux aux stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2023.

ADOPTÉE.

2023-178 Adoption – Second projet de règlement – Règlement 707-152 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’uniformiser les normes relatives aux pavillons de jardin et pergolas

CONSIDÉRANT qu’un avis d’assemblée publique de consultation a été publié en date du 13 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le second projet de règlement 707-152 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’uniformiser les normes relatives aux pavillons de jardin et pergolas.

ADOPTÉE.

2023-179 Adoption finale – Règlement 707-153 modifiant le règlement de zonage 707 afin de prévoir des dispositions relatives à des travaux de remblai et déblai en zone agricole

CONSIDÉRANT qu’un avis d’assemblée publique de consultation a été publié en date du 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement 707-153 modifiant le règlement de zonage 707 afin de prévoir des dispositions relatives à des travaux de remblai et déblai en zone agricole.

ADOPTÉE.

2023-180

Adoption finale – Règlement 711-13 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de procéder à certaines corrections et ajustements pour faciliter l'application dudit règlement, de permettre le dépôt d'une demande de permis ou certificat sous forme électronique, d'ajuster les numéros de lots cités en fonction des nouveaux numéros de lots résultant de la rénovation cadastrale et d'assujettir les travaux de remblai à un certificat d'autorisation ainsi que les documents obligatoires à déposer

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 711-13 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de procéder à certaines corrections et ajustements pour faciliter l'application dudit règlement, de permettre le dépôt d'une demande de permis ou certificat sous forme électronique, d'ajuster les numéros de lots cités en fonction des nouveaux numéros de lots résultant de la rénovation cadastrale et d'assujettir les travaux de remblai à un certificat d'autorisation ainsi que les documents obligatoires à déposer.

ADOPTÉE.

2023-181

Adoption finale – Règlement 848-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 848 afin de préconiser l'utilisation de pavage écologique, d'ajuster les objectifs et critères relatifs à l'accessibilité universelle, d'améliorer l'intégration de plusieurs affiches sur une structure d'enseigne détachée et d'assujettir un projet de construction ou d'agrandissement résidentiel ayant pour effet d'augmenter le nombre d'étages

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 848-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 848 afin de préconiser l'utilisation de pavage écologique, d'ajuster les objectifs et critères relatifs à l'accessibilité universelle, d'améliorer l'intégration de plusieurs affiches sur une structure d'enseigne détachée et d'assujettir un projet de construction ou d'agrandissement résidentiel ayant pour effet d'augmenter le nombre d'étages.

ADOPTÉE.

2023-182

**Adoption second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2023-022
Permettre l'exercice d'un usage résidentiel dans un bâtiment principal
3675, chemin de la Côte-Bissonnette**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'exercice d'un usage résidentiel dans un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-032 du 8 mars 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2023-127 adoptée lors de la séance générale du 3 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2023-022 afin de permettre l'exercice d'un usage résidentiel dans le bâtiment principal patrimonial du 3675, chemin de la Côte-Bissonnette.

Le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par le requérant en date du 21 février 2023.

Le bâtiment principal est sis au 3675, chemin de la Côte-Bissonnette sur le lot 6 224 634 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-311.

ADOPTÉE.

2023-183

**Adoption second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2023-020
Permettre l'installation d'enseigne dans un bandeau prévu à cet effet
2444, boulevard René-Gaultier
*Animo***

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'installation d'enseigne dans un bandeau prévu à cet effet malgré la superficie maximale prescrite au règlement de zonage # 707, mais sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-030 du 8 mars 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2023-128 adoptée lors de la séance générale du 3 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n°
2023-020 afin de permettre l'affichage sur le bandeau prévu à cet effet aux
conditions suivantes :

- la largeur maximale de l'enseigne murale ne peut excéder le prolongement imaginaire de la largeur de la suite;
- la largeur maximale de l'enseigne murale pour une suite de coin est déterminée par le prolongement imaginaire du mur latéral et la largeur de la section du bâtiment en porte-à-faux;
- une suite de coin peut utiliser le bandeau d'affichage sur le mur latéral de la suite, en plus du bandeau sur la partie avant de la suite;
- le 8e paragraphe du premier alinéa de l'article 362 du règlement de zonage # 707 n'est pas applicable pour une enseigne située dans le bandeau prévu à cet effet.

Le bâtiment principal est sis au 2444, boulevard René-Gaultier sur le lot
6 003 642 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-476.

ADOPTÉE.

2023-184 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-030**
Permettre la restauration d'une galerie
117 à 119, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-043 du 5 avril 2023,
le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite
demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-030 afin de permettre les
travaux de restauration de la galerie située en cour avant du bâtiment principal
sis au 117-119, rue Sainte-Anne, le tout, tel que décrit par le requérant dans
sa demande déposée le 23 mars 2023.

Le bâtiment principal est sis au 117-119, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 517
du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

2023-185 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-033**
Permettre la modification d'un bâtiment principal
568, boulevard Lionel-Boulet
Aux Tapis Nadon

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-048 du 5 avril 2023,
le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite
demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-033 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal sis au 568, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur les plans concepts déposés par le propriétaire en date du 3 avril 2023.

Le bâtiment principal est sis au 568, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 346 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-209.

ADOPTÉE.

2023-186 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-042
Permettre la modification d'une aire de stationnement
568, boulevard Lionel-Boulet
Aux Tapis Nadon

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-050 du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-042 afin de permettre la modification de l'aire de stationnement sise au 568, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Juliette Patterson, dossier « PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR 568, BOULEVARD LIONEL-BOULET, VARENNES RÉVISION 1 » en date du 14 décembre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 568, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 346 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-209.

ADOPTÉE.

2023-187 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-035
Permettre le remplacement de fenêtres
211, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-044 du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-035 afin de permettre le remplacement de certaines fenêtres et contre-fenêtres du bâtiment principal sis au 211, rue Sainte-Anne, le tout, tel que décrit par le requérant dans sa demande déposée le 29 mars 2023.

Le bâtiment principal est sis au 211, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 416 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-638.

ADOPTÉE.

2023-188 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-037
Permettre le retrait d'une véranda
287-289, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-045 du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-037 afin de retirer la véranda située en cour arrière et les travaux connexes pour restaurer le bâtiment principal sis au 287-289, rue Sainte-Anne.

Le bâtiment principal est sis au 287-289, rue Sainte-Anne sur le lot 6 003 469 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-644.

ADOPTÉE.

2023-189 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-040
Permettre la modification d'une enseigne murale
1950, boulevard René-Gaultier
Dre Caroline Champagne

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-051 du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-040 afin de permettre la modification d'une enseigne murale sise au 1950, boulevard René-Gaultier, le tout, tel qu'illustré sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 29 mars 2023.

Le bâtiment principal est sis au 1950, boulevard René-Gaultier sur le lot 6 146 658 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-480.

ADOPTÉE.

2023-190 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2023-041
Régulariser la modification d'une enseigne détachée
1721, route 132
La Belle Province

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-052 du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-041 afin de régulariser la
modification de l'enseigne détachée sise au 1721, route 132, le tout, tel
qu'identifié aux plans concepts de la compagnie Enseignes Media Moduls,
dossier « LBP Varennes », en date du 16 juillet 2021.

Le bâtiment principal est sis au 1721, route 132 sur le lot 6 224 785 du cadastre
officiel du Québec, dans la zone A-230.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2023-191 Octroi de contrat – Resurfaçage du chemin Jean-Paul-Choquet

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le projet SGN-2023-0201 pour le
resurfaçage du chemin Jean-Paul-Choquet publié sur SÉAO le 21 mars 2023;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT qu'une des soumissions est non-conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du
Génie en date du 21 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de resurfaçage du chemin Jean-Paul-Choquet, au
plus bas soumissionnaire conforme, soit, Pavage Axion inc., au montant de
544 159,66 \$, incluant les taxes et les imprévus, le tout, conformément à sa
soumission du 19 avril 2023.

Cette dépense sera financée par le fonds d'infrastructure au montant de
394 951,08 \$ et par le fonds de Carrières et Sablières au montant de
149 208,58 \$.

Certificats de la trésorière numéro 3810 A-B

ADOPTÉE.

2023-192 Octroi de contrat – Location avec option d'achat d'une niveleuse automotrice sur roues

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le projet TP-2023-02 pour la
location avec option d'achat d'une niveleuse automotrice sur roues publié sur
SÉAO le 28 février 2023;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice adjointe du Service des Travaux publics en date du 21 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de location avec option d'achat d'une durée de 60 mois d'une niveleuse automotrice sur roues, au plus bas soumissionnaire conforme, soit René Riendeau (1986) inc., au montant de 436 873,80 \$, incluant les taxes, le tout, conformément à sa soumission du 5 avril 2023.

À l'échéance du terme de 60 mois, le conseil aura l'option de procéder, ou non, à l'achat de l'équipement. La valeur résiduelle est fixée à 137 970 \$ incluant les taxes.

Certificats de la trésorière numéro 3812

ADOPTÉE.

2023-193 Octroi de contrat – Travaux de corrections de pavage

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le projet SGN-2023-0301 pour des travaux de corrections de pavage publié sur SÉAO le 21 mars 2023;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) soumissions;

CONSIDÉRANT qu'une des soumissions est non-conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du Génie en date du 21 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de travaux de corrections de pavage, au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Eurovia Québec Construction inc., au montant corrigé de 302 092,86 \$, incluant les taxes, le tout, conformément à sa soumission du 12 avril 2023.

Cette dépense sera financée par le fonds d'infrastructure.

Certificats de la trésorière numéro 3811

ADOPTÉE.

2023-194 Octroi de contrat – Complément à l'inventaire des données de la chaussée

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 6 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Jakarto cartographie 3D inc., un contrat pour le complément à l'inventaire des données de la chaussée, d'un montant de 29 215,15 \$ incluant les taxes.

Certificat de la trésorière numéro 3809

ADOPTÉE.

2023-195 Octroi de contrat – Location avec option d'achat d'un véhicule électrique Kia Niro EV

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à 9355-5001 Québec inc. (Kia Ste-Julie), un contrat pour la location avec option d'achat d'une durée de 36 mois, d'un véhicule électrique Kia Niro EV Premium + 2023, d'un montant de 18 574,92 \$ incluant les taxes;

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le contrat pour la location avec option d'achat d'une durée de 36 mois, d'un véhicule électrique Kia Niro EV Premium + 2023 à intervenir entre 9355-5001 Québec inc. (Kia Ste-Julie) et la Ville de Varennes.

À l'échéance du terme de 36 mois, le conseil aura l'option de décider de procéder, ou non, à l'achat du véhicule. La valeur résiduelle est fixée à 33 630,65 \$ plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 3808

ADOPTÉE.

2023-196 Octroi de contrat – Raccordement de conduites au 2020, boulevard René-Gaultier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 26 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Excavation Civilpro inc., un contrat pour le raccordement de conduites au 2020, boulevard René-Gaultier, d'un montant de 115 611,96 \$ incluant les taxes;

La dépense sera financée par le règlement 939.

Certificat de la trésorière numéro 3815

ADOPTÉE.

2023-197 Octroi de contrat – Démolition du 2165, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe en date du 26 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Excavation Jonda inc., un contrat pour la démolition du 2165, route Marie-Victorin, d'un montant de 27 881,44 \$ incluant les taxes;

La dépense sera financée par le règlement 909.

Certificat de la trésorière numéro 3814

ADOPTÉE.

2023-198 Octroi de contrat – Impression du cahier rétrospectif du 350^e anniversaire de Varennes

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications en date du 27 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Imprimerie Maska inc., un contrat pour l'impression du cahier rétrospectif du 350^e anniversaire de Varennes, d'un montant de 31 043,25 \$ incluant les taxes;

Certificat de la trésorière numéro 3816

ADOPTÉE.

2023-199 Projet 2023 affecté au Fonds de parcs et terrains de jeux – Activités du parc du Souvenir

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 28 avril 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'enveloppe budgétaire maximale de 16 426,96 \$, taxes incluses, pour l'aménagement et l'animation estivale du parc du Souvenir.

La dépense sera affectée à deux fonds différents :

- Un montant de 10 951,30 \$ sera financé par le Fonds de parcs et terrains de jeux;

- Un montant de 5 475,66 \$ taxes incluses sera financé par le fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 3807

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2023-200 Promesse d'achat d'immeuble – lot 6 146 613 – 2071-2073, route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat d'immeuble entre les propriétaires du 2071-2073, route Marie-Victorin et la Ville de Varennes et tout acte de vente en découlant; telle promesse d'achat est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2023-201 Protocole d'entente promoteur – lot 6 544 142 – 2733-4184 Québec inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente promoteur entre 2733-4184 Québec inc. et la Ville de Varennes; tel protocole d'entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2023-202 Protocole d'entente – Le Grand défi Pierre Lavoie
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente entre Go le grand défi inc. (le Grand défi Pierre Lavoie) et la Ville de Varennes; tel protocole d'entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2023-203

**Addenda à l'entente de financement pour l'aménagement d'installations récréatives et sportives extérieures – École Trilingue Vision Varennes
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda à l'entente de financement pour l'aménagement d'installation récréatives et sportives extérieures entre l'École Trilingue Vision Varennes et la Ville de Varennes; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2023-204

Appui de la Ville de Varennes – Demande à la CPTAQ – Reconstruction de la ligne L2323 d'Hydro-Québec – Lots 6 224 101, 6 224 139 et 6 224 515

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-164 et la correction requise de certains éléments nécessitant l'adoption d'une nouvelle résolution;

CONSIDÉRANT que la ligne L2323 d'Hydro-Québec doit être reconstruite puisque deux pylônes ont été affectés structurellement dans le passé et que des travaux s'imposent;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes pour l'aliénation d'une partie de lot et pour l'usage non agricole temporaire et permanente de certains lots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ABROGER la résolution 2023-164;

D'APPUYER la demande d'autorisation de la reconstruction de la ligne L2323 pour les lots du cadastre du Québec suivants :

- Partie du lot 6 224 139 pour une alinéation et un usage à des fins non agricoles permanentes;
- Partie du lot 6 224 139 pour un usage à des fins non agricoles temporaires;
- Partie du lot 6 224 101 pour un usage à des fins non agricoles temporaires;
- Partie du lot 6 224 515 pour un usage à des fins non agricoles temporaires.

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copies sont en annexe A de la présente comme si au long réécités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

2023-205 Reconnaissance de la Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque

CONSIDÉRANT qu'un pour cent des Canadien(ne)s sont touchés par cette maladie, qui représente plus que 382 500 personnes, soit environ 85 000 citoyens au Québec;

CONSIDÉRANT que de nombreuses personnes atteintes de la maladie cœliaque souffrent pendant des années avant de recevoir un diagnostic, car les symptômes sont très nombreux;

CONSIDÉRANT que Cœliaque Québec reconnaît, avec d'autres organisations internationales de patients, le 16 mai comme la Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER le 16 mai 2023, Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque.

ADOPTÉE.

2023-206 Officialisation du toponyme – Salle Robert Provost Ville de Varennes

CONSIDÉRANT la construction de l'Espace des Bâisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu unanimement par les tous conseillers présents

DE DÉSIGNER officiellement la salle accueillant les services de prélèvements de sang, la « Salle Robert Provost », en l'honneur de l'un des plus grands donateurs de sang et de plaquettes de la Ville de Varennes, monsieur Robert Provost, qui a aussi été employé pour la Ville pendant 49 ans.

ADOPTÉE.

2023-207 Dépôt du rapport sur l'application du règlement 876 sur la gestion contractuelle Année 2022

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉE par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport de 2022 de la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe en application des dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* sur l'application du règlement 876 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE.

2023-208 Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et sur les comptes passés dus

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit indiqué sur tous les comptes émis à la suite de l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives;

QUE le principal de tous les comptes émis à la suite de l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE.

2023-209 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2022 et 2023

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2022 au montant de 2 977 \$ au fonds d'administration et 146 215 \$ en projets d'investissements, et pour 2023 au montant de 119 390 \$ au fonds d'administration et 774 042 \$ en projets d'investissement, conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 24 avril 2023 et joints en annexe de la présente, comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2023-210 Mouvement du personnel
Convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER ET CONFIRMER le *Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel* et substitut numéro MP-2023-05 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 27 avril 2023.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'informations sur les arrêts d'autobus disponibles sur le chemin de la Baronnie suite à l'interruption du service d'EXO sur certains arrêts non officiels;
- Demande de clarification et d'un plan visuel sur les secteurs couverts par le droit de préemption;
- Demande de précision sur les travaux concernés par la demande d'Hydro-Québec à la CPTAQ;
- Demande d'informations sur la démolition des immeubles par DIVCO sur le chemin de la Baronnie;
- Demande de confirmation sur le coût assumé par le promoteur pour le raccordement des conduites d'eau potable au 2020, boulevard René-Gaultier;
- Demande de clarification sur l'entente de financement conclue avec l'école trilingue Vision Varennes en 2020;
- Demande d'information sur la réception ou non d'une demande de subvention faite par l'école J.P. Labarre dans le cadre du programme de réaménagement des cours d'école;
- Demande d'information à savoir si les travaux d'installation d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau Notre-Dame sont taxables au secteur ou au général;
- Demande d'information sur le caractère patrimonial des bâtiments concernés par les demandes de P.I.I.A. n° 2023-030, 2023-035, 2023-037;
- Clarification de l'exemption prévue au règlement sur les redevances concernant les frais de parc et les frais de redéveloppement qui sont assimilés à des frais de parc;
- Demande de clarification sur le règlement de tarification;
- Remerciements pour la patinoire réfrigérée qui a été prolongée à la demande de monsieur le maire jusqu'à Pâques.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse suppléante lève l'assemblée à 21 h 23.

La mairesse suppléante,

La directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe,

Geneviève Labrecque

Me Johanne Fournier, OMA